

## **Programme de formation**

# **CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

# **ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE**

Code RNCP/RS : 38565

Certificateur : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Date d'enregistrement : 22/02/2017

## **PRÉSENTATION**

Dans une finalité éducative, le (ou la) titulaire du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance conduit :

- Des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage,
- Des activités de soin du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective,
- Des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux 3 contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- En école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie,
- En établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique,
- À son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur.

L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse :

- Le développement et les besoins fondamentaux de l'enfant ;
- Les besoins éducatifs spécifiques aux enfants en situation de vulnérabilité ou en situation de handicap ;

- Le contexte professionnel : réglementation en vigueur, travail en équipe, etc... ;
- La prévention des risques pour l'enfant ;
- La santé et la sécurité au travail.

## CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF A LA PETITE ENFANCE

Découvrez toutes les informations essentielles sur la formation CAP Accompagnant Educatif à la Petite Enfance et n'hésitez pas à nous contacter si nécessaire.

**PRÉREQUIS** : Avoir plus de 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen. Aucune condition de diplôme requise. Niveau 3<sup>ème</sup> conseillé.

### PROFILS ATTENDUS

#### Pour la formation en apprentissage

Candidats sans contre-indication médicale (certificat médical à fournir) :

- entre 18 et 29 ans révolus

Possibilité de signature d'un contrat d'apprentissage au-delà de 29 ans pour les personnes en situation de handicap

#### Pour la formation continue

Candidats sans contre-indication médicale (certificat médical à fournir) :

- Demandeurs d'emploi
- Adultes en reconversion professionnelle
- Salariés
- Autres cas : dispenses.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

A l'issue de la formation, les apprenants auront acquis des :

- **Compétences communes aux différents secteurs d'activités professionnelles :**

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages ;
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne ;
- Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents professionnels.

- **Compétences spécifiques aux différents secteurs d'activités professionnelles :**

- Exercer son activité en école maternelle :
  - Assistance pédagogique au personnel enseignant ;
  - Activités de remise en état des matériels et des locaux.
- Exercer son activité en EAJE et en ACM :
  - Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique.
- Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels :
  - Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel ;
  - Sécurisation des espaces de vie de l'enfant ;
  - Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant ;
  - Élaboration des repas.

#### DURÉE & RYTHME D'ALTERNANCE

**Modalités** : Formation en alternance d'une durée de 440 heures (maximum pour un parcours complet), en centre de formation, sur un an. Le reste du temps en structure (crèches, écoles maternelles et primaires) pour les apprentis. Pour les stagiaires de la formation, 14 semaines de stage obligatoires en structure (crèches, écoles maternelles et primaires).

**Dates de formation** : du 01/09/2025 au 30/06/2026.

**Rythme** : Une semaine de 35 heures de cours en centre de formation par mois, le reste du temps en entreprise

## MODALITES ET DELAIS D'ADMISSION A LA FORMATION

### Processus de sélection :

Les personnes intéressées devront dans un premier temps se présenter à une information collective qui donnera lieu à un entretien individuel afin de vérifier la cohérence du choix de la formation, les pré-requis et répondre aux questions du futur candidat.

Toute personne souhaitant s'engager dans cette formation, devra remplir et envoyer son dossier de candidature. Ce dossier est disponible à la demande et/ou téléchargeable sur le site internet du CFC St Jean le Baptiste-rue des Ursuline 84601 Valréas mais aussi sur celui du CFC Miramas Formation - Traverse Théodore Aubanel - 13 140 Miramas. **Seuls les dossiers complets sont recevables et seront étudiés.**

Après validation du dossier de candidature par le formateur coordonnateur et/ou le responsable de la formation, la personne passe sous le statut candidat. Le candidat sera admis en formation après avoir trouvé un financement (contrat d'apprentissage, financement France travail, Compte épargne formation, Transition pro...)

Délais d'accès à la formation : 1 semaine après réception du dossier de candidature

**Nombre de places disponibles : 15**

## FINANCEMENTS ET TARIFS

Financement complet de la formation par l'opérateur de compétences (OPCO), à la signature d'un apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation (selon tarif officiel en vigueur).

Autres financements possibles : financement employeur, Projet transition Pro, financement individuel

Devis et simulation de coût d'alternance sur demande.

|                                                             | Montant de la prestation<br>(Net de taxe) | Montant du niveau de<br>prise en charge - OPCO | Reste à charge éventuel<br>de l'entreprise. |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> année exécution du<br>contrat              | 6470 €                                    | 6470 €                                         | 0€                                          |
| 1 <sup>ère</sup> année par la voie de<br>la stagiairisation | Sur devis                                 | Sur devis                                      | À définir                                   |

## MÉTHODES MOBILISÉES

Approche pédagogique :

Alternance formation et périodes en entreprises.

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Cours présentiels et magistraux.
- Travaux pratiques.
- Quizz interactifs.
- Travaux de groupes.

Moyens techniques :

- Salles de cours, vidéo projecteur, salle de TP, cuisine et puéricultrice, etc...
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Profil des formateurs :

- Nos formateurs sont issus du monde professionnel et diplômés dans les domaines enseignés.

| Modules d'enseignements professionnels                             | Epreuves Examen final | Année<br>Nombre d'heures           |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|
| <b>Sciences Médico-Sociales</b>                                    | EP1 A / EP2 / EP3     | 67                                 |
| <b>Prépa Chef d'œuvre</b>                                          | EP1 B                 | 36                                 |
| <b>Soins du quotidien</b>                                          | EP1 A / EP3           | 47                                 |
| <b>Animation</b>                                                   | EP3                   | 47                                 |
| <b>Prise en charge à domicile</b>                                  | EP3                   | 50                                 |
| <b>Hygiène des locaux<br/>(Domicile et structures collectives)</b> | EP2 / EP3             | 24                                 |
| <b>Biologie humaine</b>                                            | EP1 A                 | 36                                 |
| <b>Nutrition / Alimentation</b>                                    | EP2 / EP3             | 50<br>(25h théorie + 25h pratique) |
|                                                                    |                       |                                    |

|                                             |                     |                                                    |
|---------------------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Prévention Santé Environnement (PSE)</b> | UG4                 | 47                                                 |
| <b>Bilan et préparation des épreuves</b>    | EP1 A-B / EP2 / EP3 | 36                                                 |
|                                             | <b>Total</b>        | <b>440 heures (si dispense matières générales)</b> |

## PROGRAMME

Le programme de formation est axé sur :

- **3 capacités professionnelles :**
  - **UP1 – Accompagner le développement du jeune enfant ;**
  - **UP2 – Exercer son activité en accueil collectif ;**
  - **UP3 – Exercer son activité en accueil individuel.**

### UP 1

Ce bloc vise à :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée ;
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné ;
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant ;
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages ;
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

### UP 2

Ce bloc vise à :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement ;
- Établir une relation privilégiée et sécurisante de l'enfant ;
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant ;
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle.

### UP 3

Ce bloc vise à :

- Organiser son action ;
- Négocier le cadre de l'accueil ;
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant ;
- Élaborer des repas.

## MODALITES D'EVALUATION

- **Evaluation diagnostique** au début de la formation.
- **Evaluation formative** (attestations de présence, QCM, cas pratiques, exercices d'application, devoirs sur table, livrets de suivi, contrôle des connaissances, etc...).
- **Evaluation certificative : En épreuves terminales. Présentation des apprentis et des stagiaires de la formation aux épreuves nationales du CAP AEPE.**

| Epreuves | Unités | Coefficient | Mode                   | Durée            |
|----------|--------|-------------|------------------------|------------------|
| EP1 A-B  | UP1    | 7           | Ponctuel oral          | 25 minutes       |
| EP2      | UP2    | 4           | Ponctuel écrit         | 1 heure 30       |
| EP3      | UP3    | 4           | Ponctuel écrit et oral | 2 heures maximum |
| PSE      | UG4    | 1           | Ponctuel écrit         | 1 heure          |

## BLOCS DE COMPETENCES

La durée de validité d'un bénéfice ou d'un report de notes est de 5 ans, date à date, à compter de la date d'obtention de la note.

Chaque bloc de compétence peut être validé de façon dissocié.

## ÉQUIVALENCES OU PASSERELLES

Adaptation du parcours selon :

- Les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE). Les personnes ayant déjà passées un diplôme dans le domaine sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier le parcours et les blocs de compétences déjà acquis.

- Les besoins des personnes en situation de handicap

## SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :

- En établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- En école maternelle ;
- En accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- À son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- En maison d'assistants maternels (MAM) ;
- Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

Type d'emplois accessibles :

- **École maternelle ou accueil collectif de mineurs :**
  - Agent territorial spécialisé des écoles maternelles,
  - Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant,
  - Assistant éducatif petite enfance,
  - Adjoint/agent d'animation.
- **Établissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans :**
  - Auxiliaire petite enfance,
  - Agent social,
  - Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant,
  - Assistant éducatif petite enfance.
- **Domicile :**
  - Garde d'enfant à domicile,
  - Assistant maternel,
  - Employé à domicile,
  - Employé familial auprès d'enfant.

Suite de parcours :

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance s'inscrit comme premier niveau d'un parcours de formation et/ou de qualification dans les secteurs sanitaire et sociale, médico-social.

Ainsi, le CAP Accompagnant éducatif petite enfance permet l'accès direct au milieu professionnel mais également une continuité d'études dans des formations dans les secteurs sanitaire et social, médico-social, comme par exemple :

- Concours d'ATSEM,
- Entrée en IFAP,
- Bac Pro Services aux Personnes,
- Etc...

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation.

### CHIFFRES CLÉS

Conformément au respect de l'article L. 6111-8 du Code du travail, nous communiquerons chaque année : le taux d'obtention de la certification, le taux de poursuite des études, le taux d'interruption en cours de formation, le taux de rupture des contrats d'apprentissage, le taux d'insertion professionnelle à la suite des formations dispensées, la valeur ajoutée de l'établissement.

A ces indicateurs, viendront s'ajouter : le nombre de participants, le taux de satisfaction.

| <b>CAP AEPE</b><br><b>Ouverture en 2019</b>   | <b>2023-2024</b> | <b>2024-2025</b> | <b>Variation</b> |
|-----------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Nombre de participants                        | 12               | 17               | + 5              |
| Nombre de participants présenté à l'examen    | 12               | 16               | +4               |
| Taux d'obtention de l'examen                  | 84 %             | 94%              | +%               |
| Taux de satisfaction (répondants à l'enquête) | 98.6%            | 97.4%            | +0.8%            |
|                                               | 0%               | 0%               | +0%              |

|                                                                                                                         |       |      |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|--------|
| Taux de poursuite des études<br>(Chiffre UFA St Jean le Baptiste)                                                       |       |      |        |
| Taux de rupture des contrats<br>d'apprentissage (Chiffre CFA Fontlongue)                                                | 0%    | 16%  | +16%   |
| Taux d'interruption en cours de<br>formation (Chiffre CFA Fontlongue)                                                   | 0%    | 0    | 0%     |
| Taux d'insertion professionnelle dans<br>le métier visé (Chiffres UFA St Jean le<br>Baptiste)                           | 87%   | 88 % | +0.10% |
| Taux d'insertion professionnelle dans<br>les six mois (tout type d'emploi<br>salarié) (Chiffre Ufa St Jean le Baptiste) | 100 % | 92 % | - 8 %  |

#### LIENS UTILES

Fiches RNCP 38565 active Compétences :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/>

Date d'échéance : 31/12/2028

#### CONTACTS

**Email : cfc.stdo@gmail.com**

Lieu de formation : UFA SAINT JEAN LE BAPTISTE – 20 rue Jean XXI – 84600 VALREAS

Adresse administrative : UFA SAINT JEAN LE BAPTISTE – RUE DES URSULINES – 84600 VALREAS